



Manufacturier de portes et fenêtres

GARANTIE

Nom du client

de facture

Date

Auroral Portes et Fenêtres Inc. garantit sous réserve des conditions et limitations ci-après stipulées, que les produits vendus sont exempts de tout défaut de fabrication imputable aux matériaux ou à la main d'œuvre. Cette garantie est valide à partir de la date de livraison, et s'applique pour tout achat effectué après le 1 janvier 2013.

Fenêtres

Extrusion de uPVC blanc et argile

Auroral garantit les profilés de uPVC contre tout défaut de fabrication, matériel, pelage, fendillement, gauchissement¹, décoloration excessive,²⁻³ et ce pour une période de 20 ans.

Extrusion d'aluminium

Auroral garantit les extrusions d'aluminium contre tout défaut de fabrication, matériel, et ce pour une période de 25 ans²⁻³.

Quincaillerie

Auroral garantit la quincaillerie de ses fenêtres pour une période de 10 ans contre les défauts de fabrication sur les mécanismes et les charnières. Cette garantie couvre tout bris de quincaillerie dans des conditions normales d'usage. Les pièces mobiles (opérateurs) doivent être lubrifiées au moins une fois par année. La garantie ne s'applique pas à l'oxydation des pièces métalliques, à la détérioration des finis de serrure, à la formation du givre sur les composantes d'aluminium et au remplacement des pièces courantes³.

Unité scellée

Auroral garantit les unités pour une période de 20 ans contre tout défaut pouvant occasionner la formation de buée et de poussière entre les deux verres, causée par un manque d'étanchéité de l'unité scellée ou défaut du verre⁵. Les bris thermiques caractérisés par une fissure du verre intérieur, et non pas un point d'impact sont garantis 1 an. La cause de ce bris est la différence de température entre l'intérieur et l'extérieur. Les carrelages sont garantis pour une période de 10 ans. La condensation et la formation de givre sont exclues de la garantie. Le taux d'humidité doit être contrôlé pour empêcher la formation de condensation ou de givre. Le tableau ici-bas indique le taux maximum d'humidité dans l'immeuble.

Température extérieure	Taux maximum d'humidité à l'intérieur
-30 °C	15%
-30 °C à -25°C	20%
-25 °C à -18°C	25%
-18°C à -12°C	30%
-12°C à -5°C	35%
-5°C à +5°C	40%

(Source : SCHL : Société Canadienne d'hypothèque et de logement)

Barrotin

L'adhérence des barrotins sur le verre est garantie pour une période 2 ans.



Manufacturier de portes et fenêtres

Portes

Porte D'acier

Auroral garantit les portes d'acier pour une durée de 20 ans. Cette garantie couvre les défauts de fabrication, de matériel, de gauchissement¹, de décoloration (blanc seulement)².

Porte de Fibre de Verre

Auroral garantit les portes de fibre de verre à vie contre tout défaut de matériel et de fabrication¹.

Verre décoratif pour porte

Auroral garantit les verres décoratifs (vitrail) contre tout défaut de matériel et de fabrication⁵ pour une durée de 10 ans.

Coupe-Froid

Auroral garantit les coupe-froids contre tout défaut de fabrication pour une durée de 1 an.

Astragale amovible

Auroral garantit les astragales amovibles contre tout défaut de fabrication pour une durée de 1 an.

Boîte à lettres *Draftdodger*

Auroral garantit les boîtes aux lettres pour une durée de 1 an contre tout défaut de fabrication.

Poignées

Collection *Signature* : Fini V3 laiton garanti à vie, autres finis garantis 5 ans. Mécanisme : 25 ans.

Collection *Hampton* : Fini V3 laiton garanti à vie, autres finis garantis 5 ans. Mécanisme : 25 ans.

Collection *Élegance* : Fini V3 laiton garanti à vie, autres finis garantis 10 ans. Mécanisme : à vie.

Buzzer

1 an de garantie pièce et main-d'œuvre, (sauf s'il y a eu une surcharge électrique ou abus).

Porte de garage

Veuillez vous référer aux garanties de Garaga sur www.garaga.ca.

Porte Patio

Quincaillerie & moustiquaire	5 ans contre tout défaut de fabrication
Unité scellée et carrelage	10 ans contre tout défaut de fabrication
Unité scellée avec store intégré	10 ans contre tout défaut de fabrication et mécanisme.
Composantes de PVC blanc	20 ans contre tout défaut de fabrication (sauf Odysée : 10 ans)
Composantes de PVC peinturées ou d'aluminium	10 ans de garantie contre tout défaut de fabrication

Peinture des fenêtres, portes d'acier, portes de fibre de verre, portes patio, portes de garage

Auroral garantit que la peinture ne pèlera pas, ne quadrillera pas, ne se fissurera pas, ne fendillera pas, ne formera pas de flocons ou de cloques dans des conditions normales,²⁻³ et ce pour une période de 10 ans décroissante basée sur la valeur résiduelle de 10% par année.

Teinture: Portes de fibre de verre, cadre de fibre de verre, et portes patio laminées.

Auroral garantit que la teinture ne pèlera pas, ne quadrillera pas, ne se fissurera pas, ne fendillera pas, ne formera pas de flocons ou de cloques dans des conditions normales,²⁻³ et ce pour une période de 5 ans décroissantes basée sur la valeur résiduelle de 20% par année.



Manufacturier de portes et fenêtres

Installation

Auroral garantit l'installation pour une période de 7 ans contre toute défectuosité liée à l'installation. Les produits seront installés selon les règles de l'art (équerrage, niveau, d'aplomb, isolation, joints d'étanchéité) par nos équipes d'installation.

Main d'œuvre

Auroral garantit qu'elle assumera les coûts de main-d'œuvre des produits sous garantie pour une période de 1 an,³⁻⁴ lorsque la période de garantie sera terminée, les coûts de la main-d'œuvre seront facturés au taux régulier.

Exclusion concernant les produits

¹Tous produits ayant un gauchissement égal ou inférieur à 6mm ne constituent pas un défaut au sens de la présente.

²Tous produits exposés aux rayons solaires, aux polluants et aux conditions atmosphériques normales, peuvent subir une décoloration graduelle. Le farinage et l'accumulation de taches, ou de saleté en surface peuvent survenir au fil des années. Tous ces éléments sont des phénomènes normaux pour lesquels cette garantie ne s'applique pas.

³Toutes modifications ou tentatives de réparation faites par le client, et non par Auroral annuleront la présente garantie.

⁴Lorsque l'installation est faite par le client, les produits doivent être installés selon les règles de l'art, d'équerre et d'aplomb.

⁵Pour être garanti, un défaut dans le verre doit être visible à un mètre et toutes les heures du jour, et ce sans lumière directe du soleil. Le défaut doit être à l'intérieur d'un ovale représentant 80% de la surface vitrée.

Conditions sur la garantie fournie par Auroral Portes et Fenêtres

- La garantie est transférable, pour l'entière durée de la garantie, à la condition que le propriétaire de la propriété, où les produits sont installés, puisse fournir le contrat ou la facture originale.
- Cette garantie ne couvre pas les dommages aux produits vendus par Auroral qui pourraient résulter de l'affaissement ou de défauts de structure de l'immeuble là où les produits sont installés.
- La garantie ne couvre pas les dommages causés par un acte intentionnel, accident, négligence, l'exposition à des produits polluants ou chimiques, le vent, la grêle, la foudre ou toute autre force majeure.
- Toute défectuosité doit qui sera constatée par le consommateur lors de la livraison devra être signalée à un représentant ou employé d'Auroral avant que l'installation soit faite.
- Le consommateur a un délai de cinq jours ouvrables pour informer Auroral si des thermos sont égratignés ou endommagés. Après ce délai, une charge sera appliquée.
- La présente garantie n'est pas applicable aux produits vendus par Auroral «tel quel» ou tout produit «sans garantie»
- Un produit vendu par Auroral est exclu de la garantie, si un bris survient au produit ou à de ses composantes qui est imputable à un usage abusif, à l'absence ou manque d'entretien normal, à des variations thermiques excessives, ou un usage abusif des pièces mécaniques.
- Auroral n'est aucunement responsable ou redevable de toute perte de revenu, de bénéfice, de tout autre dommage direct, indirect ou accidentel imputable à une défectuosité, ou à un retard de livraison de ses produits.
- Auroral s'engage à remplacer, réparer, toute pièce défectueuse par des pièces similaires ou équivalentes. Ces derniers sont garantis avec leurs couvertures respectives. Auroral peut cesser la production ou modifier tous modèles de portes et fenêtres.
- La garantie ne s'applique pas aux travaux d'entretien usuels, aux bris de moustiquaire, au remplacement de pièce d'entretien courante (ex : balais dessous de portes), et à la formation de givre ou de condensation en surface causée par un taux d'humidité élevé.
- Lors de l'installation ou la livraison, un délai de 24 heures est alloué pour nous mentionner toute imperfection de surface; égratignure, perforation, etc. La garantie ne s'applique pas si les produits ont été négligés après la livraison.
- Toute réparation se fera dans les heures régulières d'affaires.
- Lorsqu'une réparation doit être effectuée à plus de 50 km d'Auroral, des frais de déplacement seront facturés. Auroral n'est pas responsable de faire l'acquisition, le montage et le démontage de l'échafaudage.

N.B. Aucune garantie (écrite ou verbale) que celle décrite dans ce document ne sera couverte par Auroral Portes et Fenêtres Inc.

Cette garantie ne s'applique pas si la facture n'est pas payée en entier.

Signature autorisée : _____

Auroral Portes et Fenêtres Inc.